



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés
a
Mon
be



23094705

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

06 JUL 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0543 310 757**

Nom

(en entier) : **MARBRERIE BRABANCONNE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Avenue Alphonse Allard 358 - 1420 Braine l'Alleud**

Objet de l'acte : **Nomination et mandat rémunéré**

Extrait du PV du 20/06/2023

ORDRE DU JOUR

Le président expose que :

1. Nomination administrateur
2. Mandat rémunéré
3. Désignation mandataire pour publication

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE

Tous les faits exposés par le président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets de l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS ET RÉOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. L'assemblée générale, par un vote spécial et à l'unanimité, acte la nomination en tant qu'administratrice en date du 20/06/2023 :

• La société NASEAN, BCE 0465573472, Chaussée de Bruxelles 231 à 1410 Waterloo, en tant qu'administratrice en date du XX/XX/XXXX, représentée par Monsieur T'JEAN Sébastien et Madame BREUER Annabelle, leurs représentants permanents.

2. L'assemblée générale, par un vote spécial et à l'unanimité, acte que le mandat confié à la société NASEAN est rémunéré selon les conditions d'une assemblée générale ultérieure.

3.

L'assemblée décide d'octroyer un mandat spécial à la société Expérya, représentée par Madame DELGADO, située à Chaussée de Charleroi n°47 à 6220 Fleurus, pouvant agir seule et avoir pouvoir de substitution, afin de publier, lorsque cela est requis, les résolutions susmentionnées aux Annexes du Moniteur Belge, de représenter la Société relativement à ce qui précède auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et de signer tous les documents nécessaires ou utiles, de faire toutes les inscriptions et déclarations et en général, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de leur mandat.

RIVAS BIEDMA GREGORY
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).